



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Opération dédiée au contrôle du respect des
interdictions de circuler pour les véhicules de
transport de marchandises sur la RD 673**

Jeudi 13 mars 2025 – 9:00→12:00

RD 673 - Damerey (71)

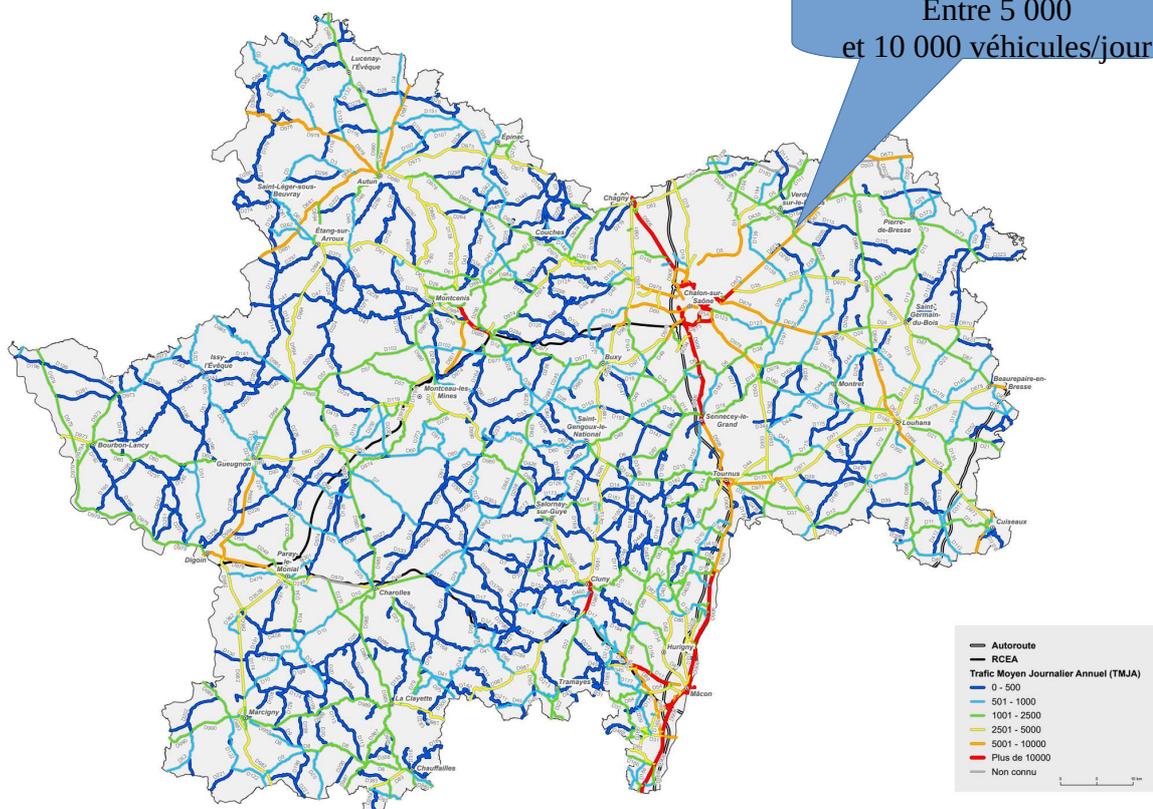
DOSSIER DE PRESSE

L'objectif de l'opération : contrôler les véhicules effectuant des transports de marchandises, et notamment le respect de l'arrêté d'interdiction de transit sur la RD 673

Les transports de marchandises sur la RD 673 génèrent des flux de circulation importants. A ce titre, ils représentent un enjeu majeur de sécurité routière. La carte ci-dessous illustre l'intensité de ce trafic dans le département.



Routes départementales de Saône-et-Loire - Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA)

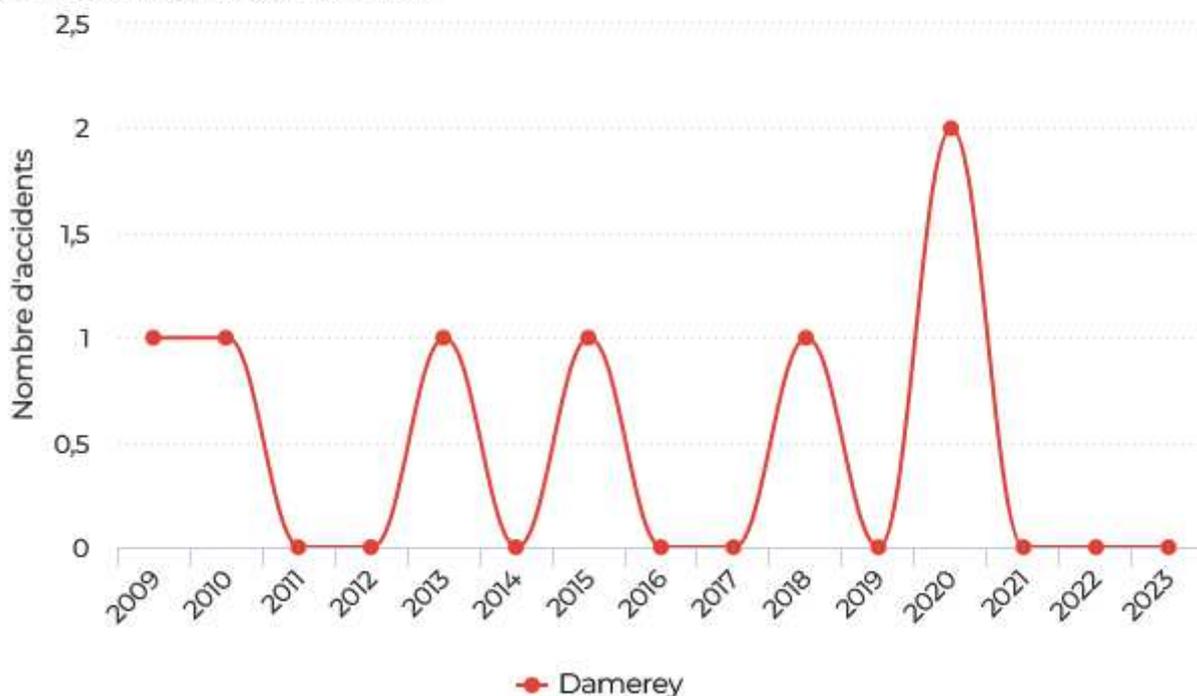


Surcharge des véhicules, état des pneumatiques, fatigue des conducteurs, inadaptation de l'infrastructure routière, mais aussi et surtout la densité de circulation sont autant de facteurs d'un risque accru d'accidents.

De fait, le ministère de l'Intérieur note que la RD 673, au niveau de la commune de Damerey, connaît un nombre d'accidents élevé pour une route départementale.

Evolution des accidents de la route à Damerey

(source : ministère de l'Intérieur)



C'est dans ce contexte que le département de Saône-et-Loire a pris des dispositions réglementaires visant à interdire la circulation des poids-lourds.

Ainsi, le 29 avril 2010 a été signé l'arrêté n° 103040 (par le Président du Conseil Général à l'époque) interdisant le transit des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la RD 673.

L'objectif : réduire le flux des véhicules, préserver le réseau routier et lutter contre l'insécurité routière.

Afin de vérifier le respect des dispositions de cet arrêté, une opération sera menée conjointement par :

- les Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté (antenne de contrôle de Mâcon),
- l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) de la Gendarmerie Nationale de Saône-et-Loire.

Elle aura lieu sur la RD 673, sur la commune de Damerey, dans le sens de circulation Chalon-sur-Saône → Dole.

Localisation du point de contrôle :

RD 673, commune de Damerey (71)



Lors de cette opération de contrôle, l'attention des CTT de la DREAL sera portée sur l'ensemble des réglementations applicables au secteur du transport routier.

Ainsi, seront vérifiées :

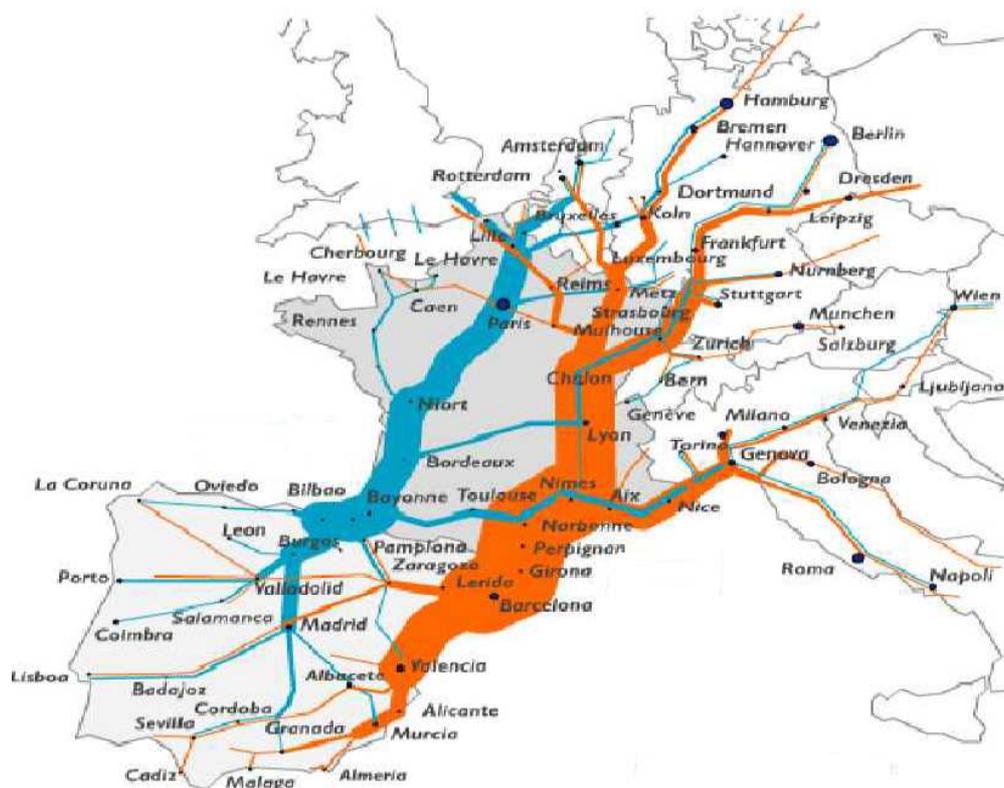
- **les dispositions relatives au code des Transports, ceci afin de déterminer si les véhicules contrôlés sont autorisés ou non (en fonction du lieu de chargement et/ou déchargement des marchandises transportées) à circuler sur cet axe routier,**
- **la réglementation sociale européenne** (temps de conduite et durées de repos des conducteurs),
- **le droit du travail** (conditions d'embauche et de travail des salariés),
- **l'accès à la profession et au marché** (entreprises inscrites et habilitées à opérer des transports publics, présence à bord des véhicules des autorisations adéquates).

Le contexte : la Bourgogne-Franche-Comté, une région de transit

De par sa spécificité de région de transit, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée par les trafics entre le nord et le sud de l'Europe :

- la région Bourgogne-Franche-Comté se trouve sur l'itinéraire du transport de marchandises des pays du Sud de l'Europe (Espagne, Portugal) et de l'Est (Allemagne, Roumanie, Pologne ;)
- la région se trouve également sur l'itinéraire entre les pays anglo-saxons et l'Italie, les pays des Balkans et la Grèce.

L'importance des trafics sur le territoire fait donc l'objet d'une attention et de contrôles poussés des services de l'État en région.



Le département de la Saône-et-Loire constitue un axe majeur de transit et d'échanges aussi bien au niveau national qu'international entre notamment les grandes régions économiques et démographiques françaises à savoir les Hauts-de-France, l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte

d'Azur, et entre l'Europe de l'Est et l'Europe du Sud, avec des flux importants sur l'A 6, la RCEA, la RD 673.

Aussi, pour pouvoir assurer leurs missions de contrôles routiers, les services de la DREAL s'appuient sur **une douzaine d'aires de contrôles** réparties de manière homogène sur tout le département et le long des axes majeurs, qui traversent **la Saône-et-Loire**.

La route, un mode de déplacement privilégié :

La mobilité routière joue un rôle majeur dans l'économie française. La France est riche d'un réseau de plus d'un million de kilomètres de routes, soit 20 % du réseau européen. Il permet une desserte très fine des territoires et participe à ce titre au développement économique et social du pays. La route confirme sa suprématie sur tous les autres modes de déplacement ; elle permet d'assurer, en France, 88 % des déplacements de voyageurs et de marchandises.

Le transport est le plus gros contributeur des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et en particulier des émissions de CO₂. Malgré une évolution technologique du secteur qui avait fait diminuer son niveau d'émission, celui-ci repart à la hausse du fait de l'augmentation du parc circulant depuis 2016.

La France, pays de transit, carrefour de l'Europe :

La France est le pays le plus étendu d'Europe occidentale. Sa superficie représente près de 15 % du territoire de l'Union Européenne. Lieu de transit entre le Nord et le Sud du continent, elle possède des frontières communes avec 7 pays européens et une double ouverture maritime, à l'Ouest et au Sud. Elle est reliée à ses voisins européens par un réseau important d'axes routiers, et effectue l'essentiel de ses échanges commerciaux avec les autres États membres de l'UE.

Depuis l'élargissement progressif des frontières de l'Europe initié en 1951, la France a acquis une position stratégique en Europe, qui la place au cœur des échanges commerciaux. De ce fait, elle connaît une forte présence des pays de l'Union Européenne sur son territoire, avec une montée en puissance des pays de l'Europe de l'Est, notamment sur le trafic poids-lourds (PTAC¹ > 3,5t).

1 PTAC : Poids total autorisé en charge

Le contrôle des transports terrestres : une mission de régulation du secteur, assurée par le ministère de la Transition Écologique

Le ministère de la Transition Écologique (MTE), chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs. La DREAL Bourgogne-Franche-Comté est ainsi dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le pôle contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales, qui encadrent ce secteur. De par leurs missions, les CTT garantissent :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relatives à de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

En 2024, 1 244 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté par les CTT de la DREAL.

Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 5 612 véhicules et ont permis de relever 1 227 infractions dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du travail, du Code de la route...